

Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 15 janvier 2025

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	52
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET - Président	X
M. VALPREMIT – 1 ^{er} Vice-Président	X
M. SOUTIF – 2 ^e Vice- Président	X
M. TRANCHEVENT – 3 ^e Vice-Président	X
Mme RONDEAU – 4 ^e Vice-Président	X
M. COULON – 5 ^e Vice-Président	X
M. BORDELET – 6 ^e Vice-Président	Donne pouvoir à M.SOUTIF
M. RAILLARD – 7 ^e Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE – 8 ^e Vice-Présidente	X
M. COISNON – 9 ^e Vice-Président	X
M. DELAHAYE – 10 ^e Vice-Président	Excusé
M. BONNET – 11 ^e Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	X
M. RIOULT LERICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	X
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	X
M.MARIOTON	Excusé
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à M.TALOIS

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	X
M. MOUDEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. PILLAERT a été désigné secrétaire de séance.

1. Rapport d'orientation budgétaire 2025

M. SOUTIF expose :

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics, un débat a lieu au Conseil communautaire sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur comme prévu à l'article L 2121-8 du CGCT.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a créé, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Ces nouvelles dispositions imposent de présenter à l'organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Pour les établissements publics de + de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, ce rapport doit également présenter la structure des effectifs et des éléments sur la rémunération.

La loi de programmation des finances publiques du 23 janvier 2018 contient également de nouvelles règles relatives au débat d'orientation budgétaire. Chaque collectivité présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel.

Le Conseil communautaire prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 présenté en annexes, qui a donné lieu à un débat.

Voir annexes 1A et 1B

Mayenne, le 15 janvier 2025

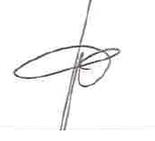
Le secrétaire de séance,

Hervé PILLAERT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'HP', written over a horizontal line.

Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JPLS', written over a horizontal line.

Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 15 janvier 2025

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	51
Contre :	0
Pour :	51
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET - Président	X
M. VALPREMIT – 1 ^{er} Vice-Président	X
M. SOUTIF – 2 ^e Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT – 3 ^e Vice-Président	X
Mme RONDEAU – 4 ^e Vice-Président	X
M. COULON – 5 ^e Vice-Président	X
M. BORDELET – 6 ^e Vice-Président	Donne pouvoir à M.SOUTIF
M. RAILLARD – 7 ^e Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE – 8 ^e Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON – 9 ^e Vice-Président	X
M. DELAHAYE – 10 ^e Vice-Président	Excusé
M. BONNET – 11 ^e Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	X
M. RIOULT LERICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	X
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	X
M.MARIOTON	Excusé
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à M.TALOIS

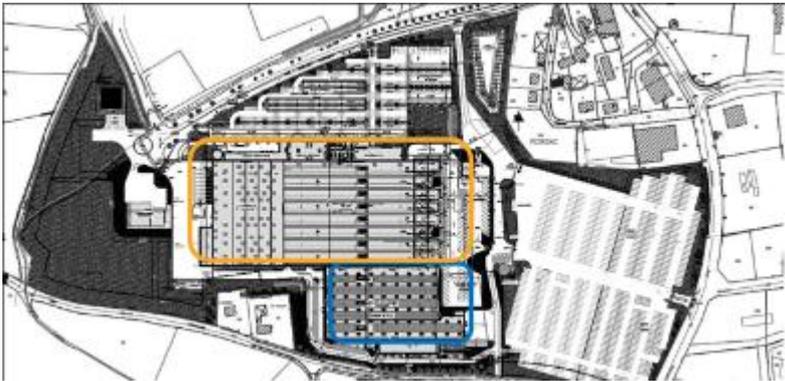
Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	X
M. MOUDEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. PILLAERT a été désigné secrétaire de séance.

2. Développement économique – Mayenne – Vente de terrains à la SCI BATIRA

M. TRANCHEVENT expose :

Le groupe RAPIDO, implanté sur le site de Poirsac à Mayenne, ne cesse de se développer. Un nouvel atelier de menuiserie de 7 500 m² sortira de terre dans les prochains mois, il jouxtera l'atelier de montage de camping-cars existant. Ce projet va permettre une production plus importante et de l'embauche.



Maintenant, le groupe RAPIDO, ne possède plus suffisamment de terrain pour envisager des extensions futures et doit donc prendre en compte l'acquisition de nouvelles réserves foncières. C'est pourquoi il souhaite acquérir des terrains appartenant à Mayenne Communauté situés au Lieudit « La Pilière » à Mayenne au Sud de la route de Fauconnier.



Voici les caractéristiques des terrains concernés :

- Parcelle YI n° 6 située au Lieudit « La Pilière » pour une surface de **3ha 82a 70ca**
- Parcelle YK n° 22 située au Lieudit « La Pilière » pour une surface de **1ha 51a 17ca**
Ces deux parcelles sont actuellement louées au profit de Monsieur et Madame Philippe ILLAND pour un usage d'exploitation agricole aux termes d'un bail sous seing privé en date à Mayenne du 12 avril 2018, enregistré à Laval le 27 avril 2018, pour une durée de neuf années ayant commencé à courir le 1^{er} avril 2018 pour se terminer le 31 mars 2027.
- Parcelle YI n° 7 située au Lieudit « La Pilière » pour une surface de **1ha 12a 80ca**

Prix de vente : 207 915 € auquel s'ajoutent les frais de géomètre et notaire à la charge de l'acquéreur ainsi qu'un prorata sur le fermage en cours.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Valide la vente de 6ha 46a 67ca au prix de 207 915 € à la S.C.I. BATIRA ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant. A ce prix il faudra ajouter les frais de géomètre et notaire, ainsi que le prorata sur le fermage en cours.**

- **Autorise Monsieur le Président à signer l'acte notarié ainsi que tout autre document se rapportant à cette vente.**
- **Décide de confier la rédaction de l'acte à Me Philippe PILLEUX**

Mayenne, le 15 janvier 2025

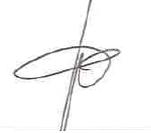
Le secrétaire de séance,

Hervé PILLAERT



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 15 janvier 2025

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	51
Contre :	0
Pour :	51
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET - Président	X
M. VALPREMIT – 1 ^{er} Vice-Président	X
M. SOUTIF – 2 ^e Vice- Président	X
M. TRANCHEVENT – 3 ^e Vice-Président	X
Mme RONDEAU – 4 ^e Vice-Président	X
M. COULON – 5 ^e Vice-Président	X
M. BORDELET – 6 ^e Vice-Président	Donne pouvoir à M.SOUTIF
M. RAILLARD – 7 ^e Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE – 8 ^e Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON – 9 ^e Vice-Président	X
M. DELAHAYE – 10 ^e Vice-Président	Excusé
M. BONNET – 11 ^e Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	X
M. RIOULT LERICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	X
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	X
M.MARIOTON	Excusé
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à M.TALOIS

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	X
M. MOUDEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. PILLAERT a été désigné secrétaire de séance.

3. CULTURE : Révision du Règlement intérieur du Pôle culturel le Grand Nord Mayenne

M. BONNET expose :

Le règlement intérieur du Pôle culturel le Grand Nord a besoin d'être mise à jour, en lien, avec l'évolution de la vie dans les différents espaces de l'équipement. Le projet de réécriture de ce règlement a été travaillé avec la Direction de l'action sociale et des services à la population.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Valide cette mise à jour du règlement intérieur et autorise le Président à le signer.**

Voir annexe 1C

Mayenne, le 15 janvier 2025

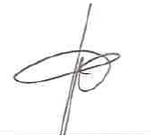
Le secrétaire de séance,

Hervé PILLAERT



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET

Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 15 janvier 2025

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	51
Contre :	0
Pour :	51
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET - Président	X
M. VALPREMIT – 1 ^{er} Vice-Président	X
M. SOUTIF – 2 ^e Vice- Président	X
M. TRANCHEVENT – 3 ^e Vice-Président	X
Mme RONDEAU – 4 ^e Vice-Président	X
M. COULON – 5 ^e Vice-Président	X
M. BORDELET – 6 ^e Vice-Président	Donne pouvoir à M.SOUTIF
M. RAILLARD – 7 ^e Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE – 8 ^e Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON – 9 ^e Vice-Président	X
M. DELAHAYE – 10 ^e Vice-Président	Excusé
M. BONNET – 11 ^e Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	X
M. RIOULT LERICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	X
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	X
M.MARIOTON	Excusé
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à M.TALOIS

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	X
M. MOUDEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. PILLAERT a été désigné secrétaire de séance.

4. CULTURE : Second récolement décennal (2016-2025)

M. BONNET expose :

La loi musées du 4 janvier 2002 rappelle les obligations auxquelles sont soumis les musées de France :

« Les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur un inventaire. Il est procédé à leur récolement tous les dix ans. » La personne morale propriétaire des collections est responsable devant la loi de la conduite de cette opération, qui doit porter sur l'ensemble des collections, qu'elles soient conservées au sein du musée ou déposées à l'extérieur.

La circulaire du 27 juillet 2006 fixait le cadre du premier récolement décennal qui s'est achevé le 31 décembre 2015. Le deuxième récolement décennal, débuté le 1er janvier 2016, s'achèvera le 31 décembre 2025.

Chantier obligatoire, le récolement doit s'appuyer sur un plan de récolement décennal au sens de la circulaire du 27 juillet 2006, qui doit être validé par le propriétaire des collections après avis de la DRAC. La date initialement fixée au 30 mars 2020 (courrier de la cheffe du service des musées de France en date du 10 janvier 2020) de transmission des plans de récolement a été repoussée en raison de la pandémie.

1) Objectifs

Les objectifs de ce second récolement décennal sont à la fois d'ordre interne, afin de connaître et mieux conserver nos collections et de faciliter également le travail de l'équipe du musée, et d'ordre externe afin d'optimiser les relations avec nos partenaires et notre public.

Clarifier le statut des collections

Le premier objectif du second récolement décennal est de clarifier le statut des objets de la collection :

- Mode d'acquisition inconnu : achats non documentés, dons non documentés, sauvetages lors de fermeture, dépôts sauvages, ...

- Statut non tranché : pour les collections issues des fouilles du château (OAU et fouilles plus anciennes), il s'agira de distinguer les collections d'étude des collections inscrites à l'inventaire du musée.

Compléter les informations

La charge de travail lors du premier récolement était telle qu'il avait été nécessaire de prioriser. Ainsi, pour les collections archéologiques qui représentent plusieurs milliers d'items, le pointage avait été réalisé de manière globale, par caisse. Il s'agira cette fois d'affiner le récolement en vérifiant chaque item.

Il s'agira également de compléter la couverture photographique des collections ainsi que la prise d'informations (constats d'état, dimensions, matériaux...).

Favoriser la gestion et l'étude des collections

Parce qu'il permet de (re)localiser précisément les collections, de clarifier le statut des objets, de vérifier l'état de conservation..., le récolement facilite la gestion des collections au quotidien.

Alors que des chercheurs travaillent actuellement à la publication sur le château de Mayenne, les connaissances recueillies lors du récolement sont essentielles pour optimiser les travaux de recherches.

2) Méthodologie

Un travail préparatoire nécessaire

En l'absence de registre d'inventaire et suite aux difficultés rencontrées lors du premier récolement, le nombre d'objets présents dans les collections reste à ce jour une estimation. Le premier récolement a permis d'avoir une idée assez précise des collections de l'ancien musée conservées dans les différentes réserves. Les tableaux Excel réalisés pour le premier récolement vont pouvoir servir de base pour le second, en apportant les modifications suite au travail de post-récolement.

Au contraire, les collections issues des fouilles du château n'ayant pas été récolées de manière détaillée, leurs connaissances demeurent essentiellement théoriques. Un long travail préparatoire, débuté depuis plusieurs années, vise à élaborer des listes exhaustives de ces objets par typologie (faune, céramique, lithique...). Ces tableaux Excel seront confrontés aux objets physiques lors du récolement.

Une première phase de récolement en parallèle des études pour la publication

Une première phase de récolement a été réalisée en octobre 2024. Toutes les collections conservées au sous-sol du centre technique municipal ont été triées et récolées. Il s'agit de matériel archéologique issu des fouilles du château par l'OAU (faune, lithique/terre-cuite, prélèvements, mortiers et sondages). Ce travail a été réalisé dans le cadre des études en vue de la publication sur l'histoire du château de Mayenne.

Ainsi ont été récolés :

- 918 sacs de faune (dont deux objets taillés)
- 660 sacs de lithique/terre cuite
- 484 sacs (ou caisses) de prélèvements ou mortiers
- 13 sacs divers

Un récolement par localisation

Réfléchir par typologie d'objets est très contraignant au musée du château de Mayenne du fait de la diversité des collections mais aussi des réserves qui ne sont pas organisées par techniques ou matériaux.

Le récolement ne sera donc pas effectué par typologies d'objets mais par localisations : exposition permanente, réserves au château, couvent de la Visitation...

Cependant, une distinction sera faite entre les collections de l'ancien musée et les collections archéologiques. Etant clairement identifiables dans les réserves et ayant des sources documentaires différentes, elles seront traitées dans des campagnes distinctes.

3) Moyens de mise en œuvre

▪ Moyens humains

◦ Agents permanents

- le directeur du musée (coordination générale, contrôle) – 5% d'un temps plein

- la chargée des collections (organisation, récolement, bilan et validation des campagnes) – 70% d'un temps plein

- d'un agent de maintenance (manipulation) – 5% d'un temps plein

◦ Agent contractuel

- un chargé de récolement (constats d'état, vérification de l'exactitude des notices d'inventaire, saisie informatique des données, prises de vue, prises de dimensions, marquage indirect, conditionnement et post-récolement) – 100% d'un temps plein sur un an (à partir de février 2025) - Financement de la DRAC sollicité pour ce poste.

Un point d'attention est la formation. L'agent contractuel devra être formé à :

- La spécificité du récolement dans un musée aux collections très hétéroclites : des collections archéologiques (avec des objets fragiles et en grands nombres), ethnographiques, beaux-arts, arts graphiques, ...

- L'utilisation du logiciel Collective Access, en particulier pour le travail de post-récolement.

▪ Moyens matériels

L'équipe de récolement du musée du château de Mayenne dispose de :

- 2 ordinateurs portables. A noté qu'il n'y a pas de réseau Wifi au couvent de la Visitation, au garage de l'école Louise Michel et au centre technique municipal, ce qui constitue une entrave importante.

- 1 appareil photo

- Petit matériel de conservation (marquage, conditionnement).

Il sera toutefois nécessaire de bien veiller au réapprovisionnement de ce matériel, ainsi qu'à l'achat de matériel spécifique selon les besoins constatés lors du récolement.

- un véhicule de service (selon disponibilités)

Enfin, une difficulté majeure est l'impossibilité de travailler dans les espaces du couvent de la Visitation, du garage de l'école Louise Michel et du centre technique municipal à certaines périodes de l'année, notamment en hiver, du fait de conditions climatiques et de lumières inadaptées.

4) Planning prévisionnel

Campagnes	Dates	Localisation	items estimés	Types majoritaires
Campagne n°1	Janvier 2025	Musée : exposition permanente	1061	Archéologie (fouilles OAU) et quelques objets de l'ancien musée
Campagne n°2	Février-Juillet 2025	Réserves du musée et couvent de la Visitation	29140	Collections de l'ancien musée
Campagne n°3	Août-octobre 2025	Réserves du musée, garage Louise Michel et centre technique municipal	31200*	Collections archéologiques (fouilles OAU et autres)
Campagne n°4	Novembre-décembre 2025	CCE et musée de Jublains, laboratoire Arc'Antique	1000*	Collections archéologiques (fouilles OAU et autres)

* quantité minimale, items non quantifiés

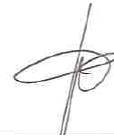
Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Valide le plan de récolement décennal proposé ci-dessus.**

Mayenne, le 15 janvier 2025

Le secrétaire de séance,
Hervé PILLAERT

Le Président,
Jean-Pierre LE SCORNET



Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 15 janvier 2025

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	51
Contre :	0
Pour :	51
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET - Président	X
M. VALPREMIT – 1 ^{er} Vice-Président	X
M. SOUTIF – 2 ^e Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT – 3 ^e Vice-Président	X
Mme RONDEAU – 4 ^e Vice-Président	X
M. COULON – 5 ^e Vice-Président	X
M. BORDELET – 6 ^e Vice-Président	Donne pouvoir à M.SOUTIF
M. RAILLARD – 7 ^e Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE – 8 ^e Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON – 9 ^e Vice-Président	X
M. DELAHAYE – 10 ^e Vice-Président	Excusé
M. BONNET – 11 ^e Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	X
M. RIOULT LERICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	X
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	X
M.MARIOTON	Excusé
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à M.TALOIS

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	X
M. MOUDEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. PILLAERT a été désigné secrétaire de séance.

5. MARCHES PUBLICS : Convention de groupement de commandes – Fourniture de bois combustible (25FOU01)

M. SOUTIF expose :

La Ville de Mayenne et Mayenne Communauté ont régulièrement besoin d'assurer la fourniture de bois combustible, notamment pour le centre de loisirs Les Châteliers et le centre aquatique La Vague.

Ces deux entités ayant pour projet de lancer une consultation afin d'assurer à nouveau cette fourniture, il est donc proposé de constituer un groupement de commandes dont l'objectif est de désigner un fournisseur pour répondre aux besoins des deux collectivités sur une période donnée. Cette procédure d'achat permet d'obtenir, dans le cadre de la démarche de mutualisation des services, une meilleure gestion administrative et technique des commandes tout en mutualisant la procédure de consultation publique.

Ce groupement de commandes est établi conformément aux articles L. 2113-6 et 2113-7 du Code de la commande publique.

Cette procédure, numérotée 25FOU01 et intitulée « Fourniture de bois combustible », aboutira à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes. La durée sera fixée à 1 an reconductible 3 fois (soit 4 ans maximum). Au regard du montant estimé des achats, une consultation sous forme de procédure adaptée est suffisante.

Les fournitures feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commandes sans minimum mais avec maximum passé en application des articles L. 2125-1, R. 2162-4, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Les commandes seront passées selon les besoins ponctuels exprimés par chaque membre du groupement et ce, sur toute la durée de l'accord-cadre.

Les maximums exprimés ci-après s'entendent pour l'ensemble des membres du groupement, soit les 2 collectivités confondues :

Maximum de l'accord-cadre 25FOU01 Fourniture de bois combustible	
Pour un an	710 MWh PCI
Pour 4 ans	2840 MWh PCI

Il est proposé que Mayenne Communauté soit le coordonnateur du groupement de commandes et, qu'en tant que tel, prenne en charge les frais de publicité. A compter de la notification de l'accord-cadre, chaque entité sera responsable des commandes passées sur la base de cet accord-cadre.

Le choix du titulaire sera effectué par la Commission d'attribution de Mayenne Communauté. Les membres de cette commission seront convoqués pour choisir les titulaires sur la base d'un rapport d'analyse des offres rédigé par les services référents des achats.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise :

- **Monsieur Patrick SOUTIF, Vice-président, à signer la convention de groupement de commandes liée à cette consultation et fournie en annexe ;**
- **Monsieur le Président ou son délégataire compétent :**
 - **à lancer cette consultation en tant que coordonnateur du groupement ;**
 - **à signer l'accord-cadre avec le titulaire retenu ainsi que les pièces s'y rapportant ;**
 - **à signer et exécuter les bons de commandes issus de cet accord cadre, pour la partie qui le concerne, avec le titulaire désigné.**

Voir annexe 1D

Mayenne, le 15 janvier 2025

Le secrétaire de séance,
Hervé PILLAERT



Le Président,
Jean-Pierre LE SCORNET



Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 15 janvier 2025

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	51
Contre :	0
Pour :	51
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET - Président	X
M. VALPREMIT – 1 ^{er} Vice-Président	X
M. SOUTIF – 2 ^e Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT – 3 ^e Vice-Président	X
Mme RONDEAU – 4 ^e Vice-Président	X
M. COULON – 5 ^e Vice-Président	X
M. BORDELET – 6 ^e Vice-Président	Donne pouvoir à M.SOUTIF
M. RAILLARD – 7 ^e Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE – 8 ^e Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON – 9 ^e Vice-Président	X
M. DELAHAYE – 10 ^e Vice-Président	Excusé
M. BONNET – 11 ^e Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	X
M. RIOULT LERICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	X
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	X
M.MARIOTON	Excusé
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à M.TALOIS

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	X
M. MOUDEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. PILLAERT a été désigné secrétaire de séance.

6. TOURISME : Tarifs 2025 du Camping Gué Saint Léonard

M. SOUTIF expose :

Considérant la nécessité de fixer les tarifs du camping pour la saison 2025

1 – HEBERGEMENTS ET EMPLACEMENTS NUS

Il est proposé l'adoption de la grille tarifaire figurant en annexe.

2 – ALIMENTATION / BOISSONS

Il est proposé comme suit le maintien des tarifs snack/boissons :

- **Boulangerie**

Tarif unique : 1,30€

Si le prix d'achat est supérieur ou égal 1,30€ il est proposé d'appliquer un coefficient multiplicateur de 1,2 qui sera arrondi à la dizaine de centime supérieure.

- **Snack Boissons**

- Café / thé : 1,10 €

- Café double : 1,50 €

- **Boissons de type « Soft » : 1€ avec application un coefficient multiplicateur de 1,5 qui sera arrondi à la dizaine de centime supérieure.**

- **Glaces**

Pour les glaces, il est proposé d'adopter la grille tarifaire préconisée par le fournisseur

- **Epicerie**

Il est proposé de fixer les prix comme suit pour l'ensemble des produits d'épicerie : prix d'achat unitaire HT x 1.5 arrondi à la dizaine de centime supérieure.

A l'exception des ventes de bouteille d'eau pour lesquelles il est proposé de fixer le prix suivant :

Bouteille eau plate ou gazeuse 1,5 L : 1.50€ TTC

Bouteille eau 0,5 L : 0.50 € TTC

3- COMMERCIALISATION

Considérant les besoins de commercialisation du camping il est proposé d'autoriser le président à renouveler la contractualisation avec Camping.com sous forme d'un contrat de distribution. Les recettes des produits commercialisés par cet intermédiaire seront imputées de 20% TTC avant reversement sur la régie d'avance.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve la tarification 2025 incluant les grilles tarifaires annexées au présent dossier**
- **Autorise le Président à renouveler la contractualisation avec Camping.com et à signer tous documents inhérents au présent dossier.**

Mayenne, le 15 janvier 2025

Le secrétaire de séance,

Hervé PILLAERT



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 15 janvier 2025

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	51
Contre :	0
Pour :	50
Abstention :	1
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET - Président	X
M. VALPREMIT – 1 ^{er} Vice-Président	X
M. SOUTIF – 2 ^e Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT – 3 ^e Vice-Président	X
Mme RONDEAU – 4 ^e Vice-Président	X
M. COULON – 5 ^e Vice-Président	X
M. BORDELET – 6 ^e Vice-Président	Donne pouvoir à M.SOUTIF
M. RAILLARD – 7 ^e Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE – 8 ^e Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON – 9 ^e Vice-Président	X
M. DELAHAYE – 10 ^e Vice-Président	Excusé
M. BONNET – 11 ^e Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	X
M. RIOULT LERICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	X
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	X
M.MARIOTON	Excusé
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à M.TALOIS

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. PILLAERT a été désigné secrétaire de séance.

7. Projet Pôle Associations Caritatives rue Joseph Cugnot

M. SOUTIF expose :

Il est mis à disposition des différentes associations caritatives des locaux pour assurer l'accueil et l'accompagnement des administrés en difficulté dans divers domaines de la vie quotidienne : aide alimentaire, aide vestimentaire, secours divers, cours d'alphabétisation...etc.

Les conditions d'accueil et d'interventions pour certaines d'entre elles sont peu satisfaisantes (vétusté des locaux, problème technique...)

A cet effet, une réflexion a été engagée afin de regrouper quatre associations dans un seul et même lieu au sein des locaux rue Joseph Cugnot : l'épicerie sociale de Mayenne et Lassay, les Restos du Cœur, la Croix-Rouge Française.

En effet, ce lieu répond à plusieurs critères :

- un lieu excentré du centre-ville, peu visible du grand public, moins stigmatisant
- un lieu desservi par les transports de la ville, avec des espaces de stationnement à proximité
- un lieu avec une superficie assez grande pour accueillir les associations ciblées et disposant à la fois d'espace de stockage et garage
- des locaux accessibles

Dans ce contexte, les élus ont rencontré les différentes associations pour présenter le projet et recueillir leurs avis.

Les bénévoles ont accueilli avec intérêt ce nouveau projet et le CCAS, en lien avec le bureau d'études, a rencontré chaque association pour définir leurs besoins et élaborer le cahier des charges. Les plans d'aménagement intérieur sont ainsi finalisés et ont été soumis aux élus et associations.

Les bénévoles soulignent l'intérêt de ce projet, tant pour leurs conditions d'interventions au quotidien que pour le confort apporté aux usagers. De même, ce projet permettra de faciliter les échanges entre les associations pour mieux se connaître, se soutenir si besoin (si manque de bénévoles ponctuellement dans une association par exemple), faciliter les dons de denrées en fin de distribution de l'AMI vers les Restos par exemple.

Les travaux consistent à l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment et la création d'espaces d'accueil et de stockage pour les associations accueillies au sein de celui-ci, pour une surface totale aménagée de 966 m².

Le montant total des travaux s'élève à 854 077.32 € HT, soit 1 024 892.78 € TTC, auxquels on peut rajouter pour cette opération 18 688 € TTC de frais d'études (structure, amiante, thermique...) et 7500 € de coordination SPS et bureau de contrôle.

Ainsi, le budget prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Budget Prévisionnel Projet CUGNOT

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
<u>Travaux de rénovation énergétiques & d'aménagements intérieurs</u>		DETR bonifiée (40 % X 600 000)	240 000,00 €
Terrassement - Aménagements extérieurs	12 261,00 €	DSIL	150 000,00 €
Maçonnerie - démolition	12 458,00 €	Autofinancement Mayenne Communauté	464 077,32 €
Charpente-couverture - mur ossature bois - bardage	75 376,87 €		
Menuiseries extérieures serrurerie	72 213,00 €		
Menuiseries intérieures	46 918,70 €		
Cloisons sèches - isolation - faux plafonds	239 154,38 €		
Revêtement sol souple - carrelage - faïence	37 517,68 €		
-			
-			
TOTAL HT	854 077,32 €	TOTAL HT	854 077,32 €

Après délibération, le Conseil communautaire à la majorité (M. BRODIN s'étant abstenu) :

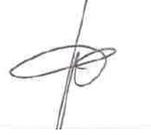
- **Autorise le Président à solliciter les subventions liées au projet : DETR, DSIL, Fonds vert et autres aides mobilisables**
- **Décide de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR soit 30% d'un montant plafonné à 600 000 €, majoré de 10% car le programme est inscrit au CRTE soit 240 000 €,**
- **Décide de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL à hauteur de 150 000 €.**
- **L'autorise à réaliser les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet auprès des partenaires et des financeurs.**

Mayenne, le 15 janvier 2025

Le secrétaire de séance,
Hervé PILLAERT



Le Président,
Jean-Pierre LE SCORNET



Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 15 janvier 2025

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	51
Contre :	0
Pour :	51
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET - Président	X
M. VALPREMIT – 1 ^{er} Vice-Président	X
M. SOUTIF – 2 ^e Vice- Président	X
M. TRANCHEVENT – 3 ^e Vice-Président	X
Mme RONDEAU – 4 ^e Vice-Président	X
M. COULON – 5 ^e Vice-Président	X
M. BORDELET – 6 ^e Vice-Président	Donne pouvoir à M.SOUTIF
M. RAILLARD – 7 ^e Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE – 8 ^e Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON – 9 ^e Vice-Président	X
M. DELAHAYE – 10 ^e Vice-Président	Excusé
M. BONNET – 11 ^e Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	X
M. RIOULT LERICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	X
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	X
M.MARIOTON	Excusé
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à M.TALOIS

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	X
M. MOUDEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. PILLAERT a été désigné secrétaire de séance.

8. DECHETS : Convention pour la gestion des déchets du Centre Hospitalier Nord-Mayenne

M. COISNON expose :

Depuis 2003, le Centre Hospitalier Nord-Mayenne a signé une convention de redevance spéciale avec la Communauté de communes pour la gestion et la facturation de ces déchets.

Compte tenu de l'importance de cet établissement et de la spécificité de son fonctionnement, la collectivité a mis à disposition une benne compactrice qui présente l'avantage d'éviter des vidages répétés de nombreux bacs et de limiter les allers/retours au site de transfert des ordures ménagères, tout en laissant au CHNM la possibilité de ne plus dépendre d'horaires de collecte.

Lors de la mise en place de la tarification incitative, une convention a été signée entre la collectivité et le CHNM puis renouvelée chaque année en fonction de l'évolution des coûts par exemple, le traitement des ordures ménagères facturé par le Conseil départemental était de 149,86€TTC en 2024 et sera de 182,66 €TTC en 2025). La tarification tient compte du poids des déchets, des coûts de traitement et des frais d'entretien et de maintenance du matériel.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Décide de reconduire dans les mêmes conditions, la convention pour une durée de 1 an à compter du mois de janvier 2025.**

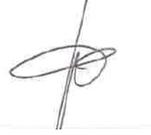
Voir annexe 1E

Mayenne, le 15 janvier 2025

Le secrétaire de séance,
Hervé PILLAERT



Le Président,
Jean-Pierre LE SCORNET



Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 15 janvier 2025

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	51
Contre :	0
Pour :	51
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET - Président	X
M. VALPREMIT – 1 ^{er} Vice-Président	X
M. SOUTIF – 2 ^e Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT – 3 ^e Vice-Président	X
Mme RONDEAU – 4 ^e Vice-Président	X
M. COULON – 5 ^e Vice-Président	X
M. BORDELET – 6 ^e Vice-Président	Donne pouvoir à M.SOUTIF
M. RAILLARD – 7 ^e Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE – 8 ^e Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON – 9 ^e Vice-Président	X
M. DELAHAYE – 10 ^e Vice-Président	Excusé
M. BONNET – 11 ^e Vice-Président	x

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	X
M. RIOULT LERICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	X
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	X
M.MARIOTON	Excusé
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à M.TALOIS

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	X
M. MOUDEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. PILLAERT a été désigné secrétaire de séance.

9. FINANCES : Pacte financier fiscal et solidaire (2021-2026) – Fonds de concours « classique » de Mayenne Communauté attribué à la commune de Lassay-Les-Châteaux

M. SOUTIF expose :

VU l'adoption du second pacte financier, fiscal et solidaire adopté par le conseil communautaire le 2 juin 2022 et par tous les conseils municipaux pour le mandat 2021-2026,

VU le levier péréquation et solidarité prévoyant notamment l'attribution de fonds de concours « classiques » à toutes les Communes membres de Mayenne Communauté,

VU l'enveloppe de fonds de concours « classiques » fixée à 3 000 000 € pour la durée du mandat et répartie entre les 33 Communes selon la population INSEE,

Considérant que la Commune de Lassay les Châteaux met en oeuvre les travaux de rénovation de la rue de Couterne

Considérant que le montant du fonds de concours ne doit pas excéder la part de financement propre, hors subventions, assurée par le bénéficiaire du fonds de concours selon l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

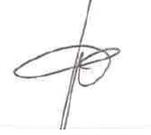
- **Décide d'attribuer un fonds de concours classique de 182 951 € à la commune de Lassay les Châteaux au titre des dépenses liées aux travaux de rénovation de la rue de Couterne. Ce versement s'effectuera sous réserve de la présentation des justificatifs mentionnés à l'article 4 de la convention pour l'attribution du fonds de concours sus-cité**
- **Autorise Monsieur le Président à signer la convention régissant les modalités de versement du fonds de concours entre Mayenne Communauté et la commune de Lassay les châteaux.**

Mayenne, le 15 janvier 2025

Le secrétaire de séance,
Hervé PILLAERT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Pillaert', written over a horizontal line.

Le Président,
Jean-Pierre LE SCORNET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.P. Le Scornet', written over a horizontal line.

Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 15 janvier 2025

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	51
Contre :	0
Pour :	51
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET - Président	X
M. VALPREMIT – 1 ^{er} Vice-Président	X
M. SOUTIF – 2 ^e Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT – 3 ^e Vice-Président	X
Mme RONDEAU – 4 ^e Vice-Président	X
M. COULON – 5 ^e Vice-Président	X
M. BORDELET – 6 ^e Vice-Président	Donne pouvoir à M.SOUTIF
M. RAILLARD – 7 ^e Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE – 8 ^e Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON – 9 ^e Vice-Président	X
M. DELAHAYE – 10 ^e Vice-Président	Excusé
M. BONNET – 11 ^e Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	X
M. RIOULT LERICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	X
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	X
M.MARIOTON	Excusé
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à M.TALOIS

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	X
M. MOUDEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. PILLAERT a été désigné secrétaire de séance.

10. FINANCES : Pacte financier fiscal et solidaire (2021-2026) – Fonds de concours « classique » de Mayenne Communauté attribué à la commune de CONTEST

M. SOUTIF expose :

VU l'adoption du second pacte financier, fiscal et solidaire adopté par le conseil communautaire le 2 juin 2022 et par tous les conseils municipaux pour le mandat 2021-2026,

VU le levier péréquation et solidarité prévoyant notamment l'attribution de fonds de concours « classiques » à toutes les Communes membres de Mayenne Communauté,

VU l'enveloppe de fonds de concours « classiques » fixée à 3 000 000 € pour la durée du mandat et répartie entre les 33 Communes selon la population INSEE,

Considérant que la Commune de Contest met en œuvre le projet de réhabilitation et d'extension son école

Considérant que le montant du fonds de concours ne doit pas excéder la part de financement propre, hors subventions, assurée par le bénéficiaire du fonds de concours selon l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

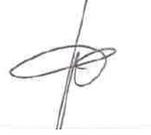
- **Décide d'attribuer un fonds de concours classique de 68 992 € à la commune de Contest au titre des dépenses liées aux travaux de rénovation et d'extension de son école. Ce versement s'effectuera sous réserve de la présentation des justificatifs mentionnés à l'article 4 de la convention pour l'attribution du fonds de concours sus-cité.**
- **Autorise Monsieur le Président à signer la convention régissant les modalités de versement du fonds de concours entre Mayenne Communauté et la commune de Contest.**

Mayenne, le 15 janvier 2025

Le secrétaire de séance,
Hervé PILLAERT



Le Président,
Jean-Pierre LE SCORNET



Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 15 janvier 2025

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	51
Contre :	0
Pour :	51
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET - Président	X
M. VALPREMIT – 1 ^{er} Vice-Président	X
M. SOUTIF – 2 ^e Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT – 3 ^e Vice-Président	X
Mme RONDEAU – 4 ^e Vice-Président	X
M. COULON – 5 ^e Vice-Président	X
M. BORDELET – 6 ^e Vice-Président	Donne pouvoir à M.SOUTIF
M. RAILLARD – 7 ^e Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE – 8 ^e Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON – 9 ^e Vice-Président	X
M. DELAHAYE – 10 ^e Vice-Président	Excusé
M. BONNET – 11 ^e Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	X
M. RIOULT LERICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	X
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	X
M.MARIOTON	Excusé
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à M.TALOIS

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	X
M. MOUDEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. PILLAERT a été désigné secrétaire de séance.

11. JEUNESSE : Convention avec le Conseil départemental – Prévention spécialisée

M. LE SCORNET expose :

Depuis juin 2018, Mayenne communauté s'est engagé auprès du Conseil Départemental pour accompagner l'intervention d'éducateurs de rue sur le territoire. A ce titre, une convention a été signée avec le département pour une durée de 3 ans (2022-2024).

La prévention spécialisée intervient dans l'espace rue, au contact des jeunes les plus éloignés de nos structures, et les accompagnent tant en individuel qu'en collectif.

En 2023, ils ont accompagnés 70 jeunes en relation éducative autour principalement de l'insertion professionnelle, de la formation, de la santé et de la famille.

Les éducateurs sont intervenus à 25 reprises dans des établissements scolaires pour 680 élèves de collèges et lycées.

Depuis l'ouverture de La Gare (local jeunes), les éducateurs disposent d'un bureau et d'un espace d'animation en son sein. Ces locaux partagés permettent un meilleur partenariat et une meilleure collaboration entre les 4 animateurs jeunesse et les 2 éducateurs venant ainsi renforcer les interventions auprès des jeunes.

Pour rappel en 2024 Mayenne communauté a versé une subvention de 23 000€ au Conseil départemental. La collectivité met à disposition, à titre gracieux, un local de 38,5m² estimé à 150€ le m² par an soit pour une année à 5 775€. Ce local a été meublé pour un montant de 4 800€.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Décide de poursuivre ce partenariat en autorisant le Président à signer la convention annexée pour une durée de 3 ans (2025-2027).**

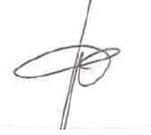
Voir annexe 1F

Mayenne, le 15 janvier 2025

Le secrétaire de séance,
Hervé PILLAERT

Handwritten signature of Hervé Pillaert in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Le Président,
Jean-Pierre LE SCORNET

Handwritten signature of Jean-Pierre Le Scornet in black ink, featuring a stylized loop and a vertical line.

Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 15 janvier 2025

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	51
Contre :	0
Pour :	51
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET - Président	X
M. VALPREMIT – 1 ^{er} Vice-Président	X
M. SOUTIF – 2 ^e Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT – 3 ^e Vice-Président	X
Mme RONDEAU – 4 ^e Vice-Président	X
M. COULON – 5 ^e Vice-Président	X
M. BORDELET – 6 ^e Vice-Président	Donne pouvoir à M.SOUTIF
M. RAILLARD – 7 ^e Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE – 8 ^e Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON – 9 ^e Vice-Président	X
M. DELAHAYE – 10 ^e Vice-Président	Excusé
M. BONNET – 11 ^e Vice-Président	x

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	X
M. RIOULT LERICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	X
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	X
M.MARIOTON	Excusé
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à M.TALOIS

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	X
M. MOUDEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. PILLAERT a été désigné secrétaire de séance.

12. TOURISME : Convention d'objectifs et de moyens entre Mayenne Communauté et l'EPIC Office de Tourisme Vallée de haute Mayenne

M. LE SCORNET expose :

VU la délibération du 6 juillet 2023 portant création de l'EPIC Office de Tourisme Vallée de Haute Mayenne

Considérant le décret n°2001-495 du 06/06/2001, précisant que les subventions dont le montant est supérieur à 23 000 € font l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens.

Considérant le projet de convention annexé au présent dossier

Considérant les deux annexes jointes à la convention relatives à la mise à disposition de la halte fluviale et du bateau promenade.

Considérant la nécessité de fixer le cadre du soutien de Mayenne Communauté à l'EPIC Office de tourisme Vallée de Haute Mayenne

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve le projet de convention annexé au présent dossier ainsi que ses deux annexes relatives à la mise à disposition de la Halte Fluviale et du Bateau promenade.**
- **Autorise le Président à signer la convention et ses annexes ainsi que tout document inhérent au présent dossier.**

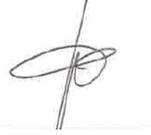
Voir annexes 1G-1H-1I

Mayenne, le 15 janvier 2025

Le secrétaire de séance,
Hervé PILLAERT



Le Président,
Jean-Pierre LE SCORNET



Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 15 janvier 2025

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	51
Contre :	0
Pour :	51
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET - Président	X
M. VALPREMIT – 1 ^{er} Vice-Président	X
M. SOUTIF – 2 ^e Vice- Président	X
M. TRANCHEVENT – 3 ^e Vice-Président	X
Mme RONDEAU – 4 ^e Vice-Président	X
M. COULON – 5 ^e Vice-Président	X
M. BORDELET – 6 ^e Vice-Président	Donne pouvoir à M.SOUTIF
M. RAILLARD – 7 ^e Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE – 8 ^e Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON – 9 ^e Vice-Président	X
M. DELAHAYE – 10 ^e Vice-Président	Excusé
M. BONNET – 11 ^e Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	X
M. RIOULT LERICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	X
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	X
M.MARIOTON	Excusé
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à M.TALOIS

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	X
M. MOUDEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. PILLAERT a été désigné secrétaire de séance.

13. FINANCES : Budget Annexe Déchets Ménagers – Exercice 2024 – Décision modificative N°2 – ANNULE ET REMPLACE

M. SOUTIF expose :

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le budget primitif 2024 du budget annexe déchets ménagers de Mayenne Communauté a été adopté par délibération du 8 février 2024 puis ajusté au moyen d'une décision modificative adoptée le 18 septembre 2024.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à un deuxième ajustement budgétaire sur le budget 2024 en section de fonctionnement et en section d'investissement au regard de besoins nouveaux, de régularisations d'écritures comptables, et de recettes qui nous ont été notifiées. Cette décision modificative annule et remplace la décision présenté en conseil communautaire du 19 décembre 2024.

- En section de fonctionnement, cette DM n°2 se traduit par une stabilisation des crédits en dépenses et en recettes et se présente comme ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :				
Chap.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
011	6288	Equilibre de la section de fonctionnement	- 253,00 €	
042	6811	Dotations aux amortissements	253,00 €	
TOTAL DM n°2			€ -	- €
Pour mémoire BP + BS + DM 2024			6 159 732,00 €	6 159 732,00 €
TOTAL APRES DM n°2			6 159 732,00 €	6 159 732,00 €

□ En section d'investissement, cette DM n°2 est à l'équilibre. Elle se présente comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :				
Chap.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
21	2154	mouvement d'abondement de la nature 2182	- 300 000,00 €	
21	2188	mouvement d'abondement de la nature 2182	- 176 400,00 €	
21	2182	Acquisition d'un châssis avec compacteur fixe et grue pour les déchets ménagers	476 400,00 €	
23	2312	Equilibre de la section d'investissement	253,00 €	
040	28188	Dotations aux amortissements		253,00
TOTAL DM n°2			253,00 €	253,00 €
Pour mémoire BP + BS + DM 2024			3 376 722,00 €	3 376 722,00 €
TOTAL APRES DM n°2			3 376 975,00 €	3 376 975,00 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Décide D'ADOPTER la décision modificative n°2 sur l'exercice 2024 du budget annexe déchets ménagers comme ci-dessus présentée et annexée.**

Voir annexe 1J

Mayenne, le 15 janvier 2025

Le secrétaire de séance,
Hervé PILLAERT

Handwritten signature of Hervé Pillaert in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Le Président,
Jean-Pierre LE SCORNET

Handwritten signature of Jean-Pierre Le Scornet in black ink, featuring a stylized, looped design.

Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 15 janvier 2025

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	51
Contre :	0
Pour :	51
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET - Président	X
M. VALPREMIT – 1 ^{er} Vice-Président	X
M. SOUTIF – 2 ^e Vice- Président	X
M. TRANCHEVENT – 3 ^e Vice-Président	X
Mme RONDEAU – 4 ^e Vice-Président	X
M. COULON – 5 ^e Vice-Président	X
M. BORDELET – 6 ^e Vice-Président	Donne pouvoir à M.SOUTIF
M. RAILLARD – 7 ^e Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE – 8 ^e Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON – 9 ^e Vice-Président	X
M. DELAHAYE – 10 ^e Vice-Président	Excusé
M. BONNET – 11 ^e Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	X
M. RIOULT LERICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	X
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	X
M.MARIOTON	Excusé
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à M.TALOIS

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	X
M. MOUDEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. PILLAERT a été désigné secrétaire de séance.

14. FINANCES : Exercice budgétaire 2025 – Budget principal – Autorisation budgétaire spéciale – Ouverture anticipée de crédits

M. SOUTIF expose :

Le budget primitif 2025 de Mayenne Communauté sera proposé au vote le jeudi 27 février prochain.

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (3ème alinéa et suivants), le Président peut sur autorisation de son Conseil Communautaire, avant le vote du budget primitif, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dans la mesure où nous allons devoir engager des dépenses complémentaires concernant les aménagements des abords de l'espace jeune, la prise en charge du marché de travaux pour les locaux rue Joseph Cugnot ainsi que pour l'acquisition de la licence Microsoft Office 2021 Standard LTSC. Cette dernière dépense fera l'objet d'un fonds de concours de la ville de Mayenne à hauteur de 15 588, 00 €. Aussi, il vous est proposé d'ouvrir par anticipation une partie du crédit de paiement 2025 de 1 318 674, 54 € TTC.

Considérant l'article L1612-1 du CGCT cité ci-dessus, il est proposé d'ouvrir par anticipation un crédit de 1 318 674, 54 € comme suit :

IMPUTATION			AFFECTATION DES CRÉDITS	Dépenses Montant TTC
Chap.	Nature	Fonction		
23	2312	338 3	Aménagements des abords de l'espace jeune	228 623, 76 €
23	2313	428 2	Travaux pour les locaux rue Joseph Cugnot	1 051 080, 78 €
20	2051		Acquisition Licenses MICROSOFT - Office 2021 Standard LTSC	38 970, 00 €
			TOTAL	1 318 674, 54 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise le Président à mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement dans les conditions prévues par l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans la limite des crédits précisés ci-dessus jusqu'au vote du budget primitif du budget principal 2025.**
- **Confirme que les crédits votés seront repris au budget primitif du budget principal 2025 lors de son adoption.**

Mayenne, le 15 janvier 2025

Le secrétaire de séance,

Hervé PILLAERT



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET